

Finances locales : comment éviter l'asphyxie ?

Maitre de conférences en économie à l'Université de Bordeaux IV, Michel Cabannes vient de publier *Les finances locales sur la paille ?* Il y décrit précisément et simplement le système de financement des collectivités locales tout en dénonçant les dégâts causés par les gouvernements de droite. L'auteur est maire-adjoint aux finances de Pessac (Gironde)

Communes de France. Vous décrivez dans votre ouvrage un "resserrement des contraintes" subies par les collectivités locales. Quel en est la nature ?



Michel Cabannes. Ce resserrement résulte principalement de l'évolution de la politique de l'État à leur égard. Elles ont d'abord subi un fort ralentissement de ses dotations : on est passé de l'indexation

de l'enveloppe sur l'inflation et une fraction de la croissance à l'indexation sur la seule inflation en 2008, puis à la fin de l'indexation en 2011, un gel qui doit se prolonger jusqu'en 2014. Elles ont également subi une perte de pouvoir fiscal, d'abord en raison des nombreuses réductions d'impôts qui ont été compensées de façon de plus en plus réduite, ensuite à cause de la réforme de la fiscalité économique qui leur a soustrait le pouvoir de taux pour la CVAE, principal impôt remplaçant la taxe professionnelle. Le resserrement des contraintes résulte par ailleurs de la crise économique, qui a impliqué la montée des dépenses sociales surtout pour les départements et d'autres facteurs comme la multiplication des normes génératrices de coûts supplémentaires.

de la crise économique qui a provoqué celle des finances publiques, le thème des déficits est utilisé pour faire accepter les réductions budgétaires. La loi de programmation financière (2011-2014) vise une faible croissance des dépenses en volume des administrations publiques (0,8 % par an) et une chute de leur part dans le PIB (-7,8 points). Ces choix concernent surtout l'État et dans une moindre mesure la protection sociale et le secteur local. Les dépenses en volume des collectivités locales doivent croître faiblement (0,6 % par an) et diminuer en part de PIB (-0,8 point). Ces objectifs sont en contradiction avec la montée des besoins au niveau local, pour des motifs démographiques et sociaux, ce qui risque de mettre en cause la fonction des collectivités locales au regard de la cohésion sociale et du bien être des citoyens.

Quelles seraient selon vous les pistes à retenir pour réformer les finances et la fiscalité locales ?

Il importe surtout de rechercher plus de justice fiscale et plus d'équité territoriale. Un recours accru à des impôts partagés entre l'État et les collectivités locales permettrait de mieux atteindre ces objectifs, comme dans d'autres pays européens. La taxe d'habitation, qui n'a guère de justification économique, pourrait être réformée par intégration du revenu dans l'assiette, ou, plus radicalement, supprimée au profit d'un impôt sur le revenu partagé avec l'État. Pour les impôts fonciers, on doit mettre un terme à l'inadaptation et à l'obsolescence des valeurs cadastrales (faute de révision périodique), le recours aux valeurs vénales paraissant préférable. La réduction des inégalités territoriales, encore considérables, suppose un renforcement de la péréquation horizontale et de la péréquation verticale, y compris par la fin des saupoudrages, ainsi que l'introduction de critères de solidarité dans la répartition de la fiscalité économique entre communes.



Vous estimez que ces évolutions s'inscrivent clairement dans un projet néo-libéral. Comment se traduit-il localement ?

Le projet néolibéral inclut non seulement la dérégulation des marchés mais aussi la baisse de la part des budgets publics dans l'économie. À la suite

éd. Le Bord de l'eau, 160 p., 12 €

Propos recueillis par Philippe Foussier